

Digital justice

Quelques enseignements du passé

Dominique Mougenot

AU DEPART
14 APPLICATIONS POUR LA JUSTICE
TOTALEMENT INCOMPATIBLES ENTRE ELLES !

DEVELOPPEMENT (LABORIEUX) D'UNE
APPLICATION UNIQUE (MaCH)

LECON N° 1

AVOIR UNE POLITIQUE ICT A LONG TERME
VEILLER A LA COMPATIBILITE DES SYSTEMES

PHENIX

ECHEC DU SYSTEME INTEGRE

LECON N° 2

EVITER LES SYSTEMES TROP AMBITIEUX
TRAVAILLER PAR MODULES
TOUT EN VEILLANT A LEUR COMPATIBILITE
(bis)

E-DEPOSIT –E-BOX
DEUX SYSTEMES DIFFERENTS POUR LA
COMMUNICATION AVEC LES TRIBUNAUX

LECON N° 3

EVITER LA MULTIPLICATION INUTILE DES
SYSTEMES REMPLISSANT LES MEMES
FONCTIONS

RISQUE DE CONFUSION DES UTILISATEURS

2012

ENTREE EN VIGUEUR PREMATUREE DES LOIS
SUR LA PROCEDURE ELECTRONIQUE

2019

E-DEPOSIT PAS TOTALEMENT DEPLOYE

LECON N° 4

VEILLER A L'EVOLUTION SIMULTANEE DES LOIS ET DES SYSTEMES

REGSOL

LE DOSSIER DIGITAL EST DÉJÀ LA
SYSTÈME (RELATIVEMENT) CONVIVIAL
MAIS PROBLEME DES SIGNATURES

LECON N° 5

VEILLER AU CONFORT DES UTILISATEURS
COMPATIBILITE DES SYSTEMES (ter)